

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?

Déclaration du groupe des Outre-mer

Le développement des usages de la biomasse est désormais un enjeu économique, écologique et scientifique planétaire reconnu après l'accord Climat de Paris.

La création de la filière biomasse, dans ses principales composantes, bois-énergie, méthanisation et biocarburants représentent de véritables leviers productifs pour tout le pays.

Ainsi, la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes en la matière est de nature à constituer un puissant levier pour la nécessaire transformation des modèles économiques ultramarins en milieu insulaire, ou en milieu continental comme en Guyane.

Avec un environnement favorable au développement des énergies renouvelables dans les Outre-mer, la part du fossile dans la consommation d'énergie se situe toujours entre 85 % et 100 % selon les territoires.

Les Outre-mer réaffirme que la réussite de ces mutations exige un effort soutenu en faveur de l'investissement public et privé.

Mais aussi que chaque territoire puisse adapter à ses réalités les dispositions législatives et obtenir les habilitations utiles pour apporter des solutions durables au stockage des énergies renouvelables et approfondir la recherche scientifique.

Cela suppose plusieurs conditions :

- En premier lieu, il importe que les objectifs de préservation des patrimoines naturels dans les Outre-mer soient pleinement intégrés aux stratégies nationales
- En second lieu, il importe qu'ils s'articulent spécifiquement avec l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales, reposant sur les principes de solidarité et de subsidiarité, dans les territoires ultramarins.

Cette ambition nécessite une réflexion conjointe, impliquant les acteurs des sociétés civiles ultramarines, sur les priorités et le niveau des investissements affectés dans ces territoires à l'innovation technique, économique et surtout sociale, en tenant compte des spécificités, notamment institutionnelles, de chacun.

Ces préconisations qui complètent à nos yeux celles du présent avis, pourront être prises en compte lors du prochain Comité Interministériel des Outre-mer. C'est en tout cas le vœu que firme le groupe des Outre-mer. Chaque Outre-mer a besoin aujourd'hui d'un « pacte de progrès », et de progrès « durable » !

Le groupe des Outre-mer a voté cet avis.